

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.681.018.1 DU 23 OCTOBRE 1991

Doseuses pondérales PESAGE AUTOMATION modèles TM, TM/X, TM/R1 et TM/R2

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société PESAGE AUTOMATION, 2, chemin du Génie, 69200 Vénissieux.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 83.1.03.641.2.3 du 15 février 1983 (1), relative aux doseuses pondérales P.I.A. modèles TM et TM/X, et n° 83.1.07.641.2.3 du 13 décembre 1983 (2), relative aux doseuses pondérales P.I.A. modèles TM/R1 et TM/R2.

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales PESAGE AUTOMATION modèles TM, TM/X, TM/R1 et TM/R2 diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par leur dispositif électronique de mesure et d'asservissement qui peut être l'un des suivants :

- TELEMECANIQUE modèle ISP 3B, approuvé par les décisions n° 81.1.01.644.1.3 du 4 décembre 1981 (3) et n° 83.1.01.644.2.3 du 28 janvier 1983 (4),
- TELEMECANIQUE modèle ISP 70 MCB, approuvé par la décision n° 85.1.03.644.1.3 du 29 octobre 1985 (5),
- METTLER-TOLEDO modèle 8142 DAE, approuvé par la décision n° 89.1.01.644.1.3 du 20 janvier 1989 (6),

(1) Revue de Métrologie, février 1983, page 102.
(2) Revue de Métrologie, décembre 1983, page 871.
(3) Revue de Métrologie, décembre 1981, page 1053.
(4) Revue de Métrologie, janvier 1983, page 7.
(5) Revue de Métrologie, octobre 1985, page 956.
(6) Revue de Métrologie, janvier 1989, page 130.
(7) Revue de Métrologie, juillet 1989, page 901.
(8) Revue de Métrologie, mars 1991, page 325.

- ARPEGE modèle IDM2/IDM3, approuvé par la décision n° 89.1.04.644.1.3 du 3 juillet 1989 (7),
- SIPP/ARPEGE modèle PEP56/PEP58, approuvé par la décision n° 91.00.683.003.1 du 20 février 1991 (8).

Dans tous ces cas, le dispositif équilibreur et transducteur de charge est constitué par :

- soit un capteur à jauges de contrainte de marque SCAIME travaillant en flexion ou à point d'appui central faisant l'objet d'une autorisation d'établissement de fiches techniques et dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique.
- soit un capteur à jauges de contrainte de marque TESTUT modèle TEDEA 1010 faisant l'objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 91.00.644.004.4 du 7 février 1991.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE EMPECHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE